

Le Juge Cahn rendra une nouvelle décision de justice pour les dates du Deed of Gift Match de l'America's Cup

2008-04-02

(New York, le 2 avril 2008) Lors de l'audience de la Cour Suprême de New York aujourd'hui, le juge Herman Cahn a entendu les arguments de la Société Nautique de Genève (SNG) et du Golden Gate Yacht Club (GGYC) concernant les dates de la 33e America's Cup. La SNG lui demandait de fixer une date leur laissant un délai préalable de 10 mois, comme le veut le Deed of Gift. Le Juge Cahn a indiqué qu'il rendrait une nouvelle décision de justice pour établir les dates du Deed of Gift Match.

Déclaration de Lucien Masmejan, principal avocat de la SNG : "Nous pensons que le Juge Cahn a été réceptif à nos arguments selon lesquels il existe pendant la procédure judiciaire une période d'arrêt qui suspend la préparation pour un America's Cup Match jusqu'à ce qu'une décision de justice soit rendue. Le Deed of Gift stipule que le préavis de 10 mois doit être suspendu pendant la procédure judiciaire. Les seules dates envisageables pour la compétition sont donc ultérieures au 1er mai 2009, en raison des restrictions imposées par le même Deed of Gift pour la saison de régates dans l'hémisphère nord. Il est regrettable qu'aucune date n'ait encore été fixée pour la 33e America's Cup car nous ne sommes pas en position de nous préparer correctement pour notre défense. Le Juge Cahn est d'accord sur le fait que l'America's Cup doit se disputer sur l'eau dans le cadre d'une compétition strictement sportive, et non dans les tribunaux. Nous espérons obtenir rapidement un résultat favorable".